(à rappeler dans toute correspondance)

MAIRIE de SAINT-JULIEN Service urbanisme 83560 SAINT-JULIEN

DOSSIER: N° PC 083 113 24 A0023

Déposé le : 11/12/2024

Sur un terrain sis à : 491 Route de Montmeyan Et cadastré : 113 BN 286, 113 BN 287, 113 BN 288

Pour:

Monsieur SPRUYTTE ERIC

10 AVENUE FRANCIS RICHARD

04700 ORAISON

Autorité compétente : Maire au nom de la commune Affaire suivie par AUDEMARD Cécile

OBJET: DOSSIER CLASSÉ SANS SUITE

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Permis de construire le 11/12/2024 enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Vous venez de nous faire savoir le 12/12/2024 que vous abandonniez votre projet, je vous confirme que conformément à votre souhait, le PC 083 113 24 A0023 est classé sans suite.

Je vous prie de croire Monsieur en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-JULIEN,

Le maire HUGOU Emmanuel

Urbanisme - Mairie de St Julien Le Montagnier

De: Envoyé:	Service Urbanisme - Communauté de communes Provence Verdon <pre> verdon@geosphere.fr> jeudi 12 décembre 2024 16:33</pre>
À:	erice60850@hotmail.fr
Objet:	Dépôt d'une demande de retrait - Dossier n°PC 083 113 24 A0023
Ville de SAINT-JULIEN	
22, rue de l'Hôtel-de-Ville	
83560 SAINT-JULIEN 04.94.80.04.78	
urbanisme@sjlm.fr	
urbamente@sjam.n	
Madame, Monsieur,	
Vous avez déposé par voie électronique au 'Service Urbanisme' de la Ville de SAINT-JULIEN une demande de retrait concernant le dossier n°PC 083 113 24 A0023.	
Le présent récépissé, que nous vous invitons à conserver, atteste de la réception de votre demande. Il ne préjuge en aucune façon la recevabilité de cette demande (ou déclaration) ou des documents déposés.	
Cordialement,	
Le service urbanisme,	
Commune de SAINT-JULIEN	